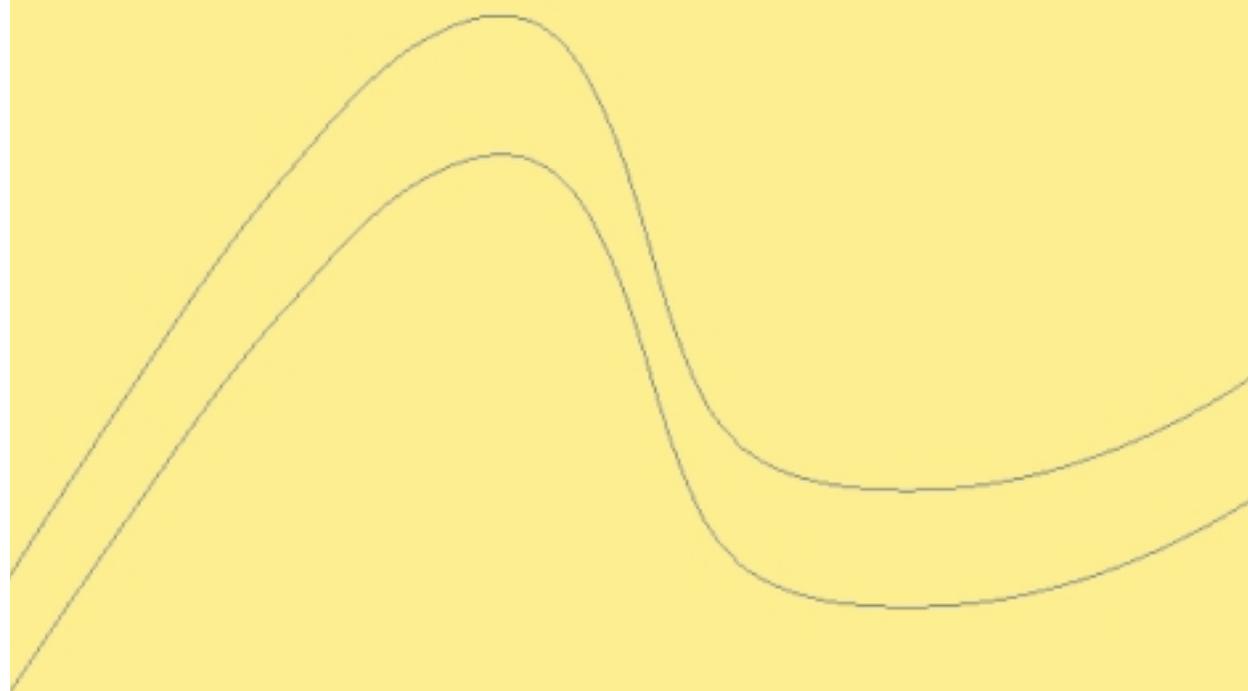


# Fondation autochtone de guérison



Rapport annuel 2001

---

Aider les autochtones à s'aider eux-mêmes





# Contents



historique 3	conseil d'administration 19
message du conseil d'administration 4	communications 22
un rapport de rendement plus complet 5	directeur général 25
schéma évolutif 6	finances 27
vision and mission 7	programmes 29
objectifs stratégiques 8	recherche 32
bref historique des pensionnats 9	visites sur place 37
cartes des pensionnats 10	états financiers 41
création de la fondation 11	notes afférentes aux états financiers 48
obligations juridiques 12	tableau des engagements et des dépenses pour les projets 53
processus d'évaluation des proposition 15	wolfcrest capital advisors 54
carte des projets financés 16	



## Historique



**L**a Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, afin d'administrer les fonds de 350 millions de dollars alloués par le gouvernement. Ce montant unique doit financer les projets de guérison communautaires et payer les dépenses sur une période de dix années. La Fondation est un organisme à but non lucratif. Elle n'est pas un organisme gouvernemental.

Un Conseil d'administration de 17 membres gouverne la Fondation. Notre Conseil reflète la diversité de la population autochtone du Canada.

Les buts de la Fondation autochtone de guérison sont précisés dans l'énoncé de mission suivant:

«Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles»

Le Conseil d'administration a aussi un Énoncé de vision qui décrit brièvement son rôle dans le processus de guérison.

" Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur allouant des fonds pour les projets de guérison, en favorisant le processus de prise de conscience face aux besoins de guérison, en encourageant le développement des connaissances en matière de guérison, et en gagnant l'appui du public canadien».

Le Conseil privilégie une approche de guérison holistique. Le Conseil a pour but de renforcer les capacités de guérison des peuples autochtones en répondant à leurs besoins et en prévenant les abus. Ce but englobe

les Autochtones, leurs familles et leurs communautés. Le Conseil considère que trois choses sont essentielles pour construire des communautés saines : la prévention de la violence, la guérison des abuseurs et des victimes ou leur réconciliation, la guérison ou la réconciliation entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Le Conseil fait appel à tous les peuples autochtones affectés par les abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats – peuples Métis, Inuit et des Premières Nations (qu'ils habitent dans les réserves ou hors réserves, qu'ils soient des Indiens inscrits ou non et qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes), en les encourageant à participer pleinement au processus de guérison. Le Conseil reconnaît que la guérison peut signifier différentes choses pour différents groupes. Sachant que les besoins de guérison varient d'un groupe à l'autre, le Conseil appuie des méthodes de guérison répondant à ces besoins diversifiés.

Le Conseil veut s'assurer que les Autochtones ayant subis des traumatismes pourront s'attaquer à ceux-ci de manière constructive, qu'ils pourront briser le cycle des abus, et que leur guérison prendra place à de nombreux niveaux.

Dans le grand mouvement de guérison qui anime actuellement les communautés autochtones, la Fondation autochtone ne joue pas un rôle majeur. Le fonds de guérison de 350 millions de dollars qu'elle administre ne peut être considéré comme le seul et unique moyen à notre disposition pour guérir.

## Message du Conseil d'administration

**L**a Fondation autochtone de guérison s'est engagée, dès sa création, à n'épargner aucun effort pour continuer à améliorer sa performance et à faire preuve de transparence. Le rapport annuel 2001 de la Fondation est l'expression de cet engagement au cours de la dernière année fiscale.

Chaque année, le travail de la Fondation s'accroît en envergure et en complexité. Nous avons su relever et vaincre nombre de défis depuis le début de notre existence, en étant tout à fait conscients que le travail de guérison entrepris par les communautés autochtones, dans chaque région du Canada, fait une énorme différence.

Ce travail est appuyé par un grand nombre d'organisations et de gens. Ceux-ci ont utilisé tous les moyens mis à leur disposition pour nous faire part de leurs idées, leurs commentaires et recommandations – que ce soit par téléphone, courrier électronique ou télécopie. Ils nous ont aussi rendu visite en personne aux bureaux de la Fondation. Beaucoup d'entre eux sont venus nous rencontrer lors des Assemblées régionales, et d'autres encore nous ont parlé lorsqu'ils assistaient à des conférences ou des assemblées générales annuelles auxquelles nous étions également présents. Ils ont été nombreux à nous faire part de leurs souffrances, de leur douleur et de leur colère. Mais plusieurs nous ont aussi confié des histoires inspirantes d'efforts et de succès. Nous remercions tous ceux et celles qui ont partagé leurs points de vue et leur histoire avec nous. Nous avons recueilli vos paroles et modifié notre processus de financement.

Nous avons élaboré une politique afin de nous assurer que les fonds de guérison soient distribués de manière équitable à travers le pays.

Vous constaterez, en lisant cette nouvelle édition du Guide du programme, que nous offrons maintenant aux demandeurs admissibles, deux options de financement : financement pour une année seulement ou financement pour plusieurs années (maximum de trois années). Afin d'assurer la continuité des versements alloués, les projets ayant opté pour un financement pluriannuel devront performer en conformité avec les buts et objectifs décrits dans leur plan de travail.

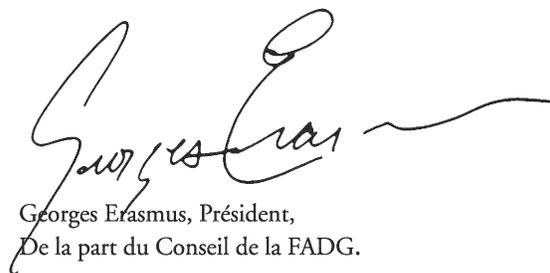
Nous venons tout récemment de débiter une évaluation du rôle et des impacts des projets que nous avons financés. Ces projets recevront donc, dans le cadre de notre Enquête d'évaluation du processus national, un questionnaire qui devra être complété puis renvoyé à la Fondation. Nous demanderons aussi à certaines communautés de participer à des études de cas.

Ces quelques lignes offrent un échantillon des changements que nous avons apportés et de nos accomplissements pour l'année 2000-2001. Le nouveau format de ce rapport annuel 2001 dresse un portrait plus complet de la performance des diverses composantes de la Fondation autochtone de guérison. Nous continuerons à vous écouter, à apprendre et à nous améliorer, afin d'atteindre nos objectifs à long terme et de répondre aux besoins de guérison que les personnes, communautés et groupes autochtones nous ont confiés.

Nous sommes maintenant à la fin de notre deuxième année de financement de projets. Le besoin de guérison manifesté par les communautés nous a motivé à entreprendre des discussions avec les organisations autochtones et le gouvernement canadien afin d'explorer la possibilité de prolonger le mandat de la Fondation.

Nous venons tout juste d'amorcer ces discussions. Cette démarche traduit bien notre engagement à n'épargner aucun effort pour nous attaquer aux impacts des séquelles des pensionnats.

De cœur et d'esprit avec vous sur le chemin de la guérison et de la paix,



Georges Erasmus, Président,  
De la part du Conseil de la FADG.

## Un rapport de rendement plus complet

**D**epuis sa création en 1998, l'envergure et la complexité du fonctionnement et des activités de la Fondation n'ont cessé de croître, accentuant son engagement envers une gestion axée sur les résultats. En conséquence il est devenu plus crucial encore, pour le Conseil d'administration gouvernant la Fondation autochtone de guérison ainsi que ses gestionnaires, de recueillir des données précises et pertinentes au sujet du rendement organisationnel. Ces données permettront d'éclairer leurs décisions, de consolider leurs apprentissages, d'améliorer les programmes et de décharger leur responsabilité de transparence envers tous ceux et celles qui ont un intérêt dans le travail de la Fondation

La poursuite de l'excellence a toujours été la force inspiratrice et mobilisatrice de la Fondation autochtone de guérison. Afin de démontrer de manière plus claire et plus détaillée les éléments de son rendement, la FADG a élaboré une méthode qui lui permet de présenter, pour l'année fiscale 2001, un rapport plus complet tout en rehaussant la qualité des informations fournies.

Le Rapport annuel 2001 de la FADG reflète les cinq principes guidant la préparation des rapports de rendement des ministères et agences du gouvernement fédéral.

### ☞ UN CONTEXTE ET DES STRATÉGIES CLAIREMENT EXPOSÉS

Ce rapport décrit clairement la mission et le mandat de la Fondation, les objectifs de ses programmes et services, les principales stratégies utilisées pour réaliser ces objectifs et le contexte externe dans lequel ces objectifs doivent être atteints.

### ☞ DES ATTENTES VALABLES EN MATIÈRE DE RENDEMENT

L'information sur le rendement contient des attentes claires et précises en matière de rendement, axées sur les résultats-conséquences.

### ☞ RÉALISATIONS ET ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT.

L'information sur le rendement précise les principales réalisations par rapport aux attentes formulées et attribuées aux activités entreprises.

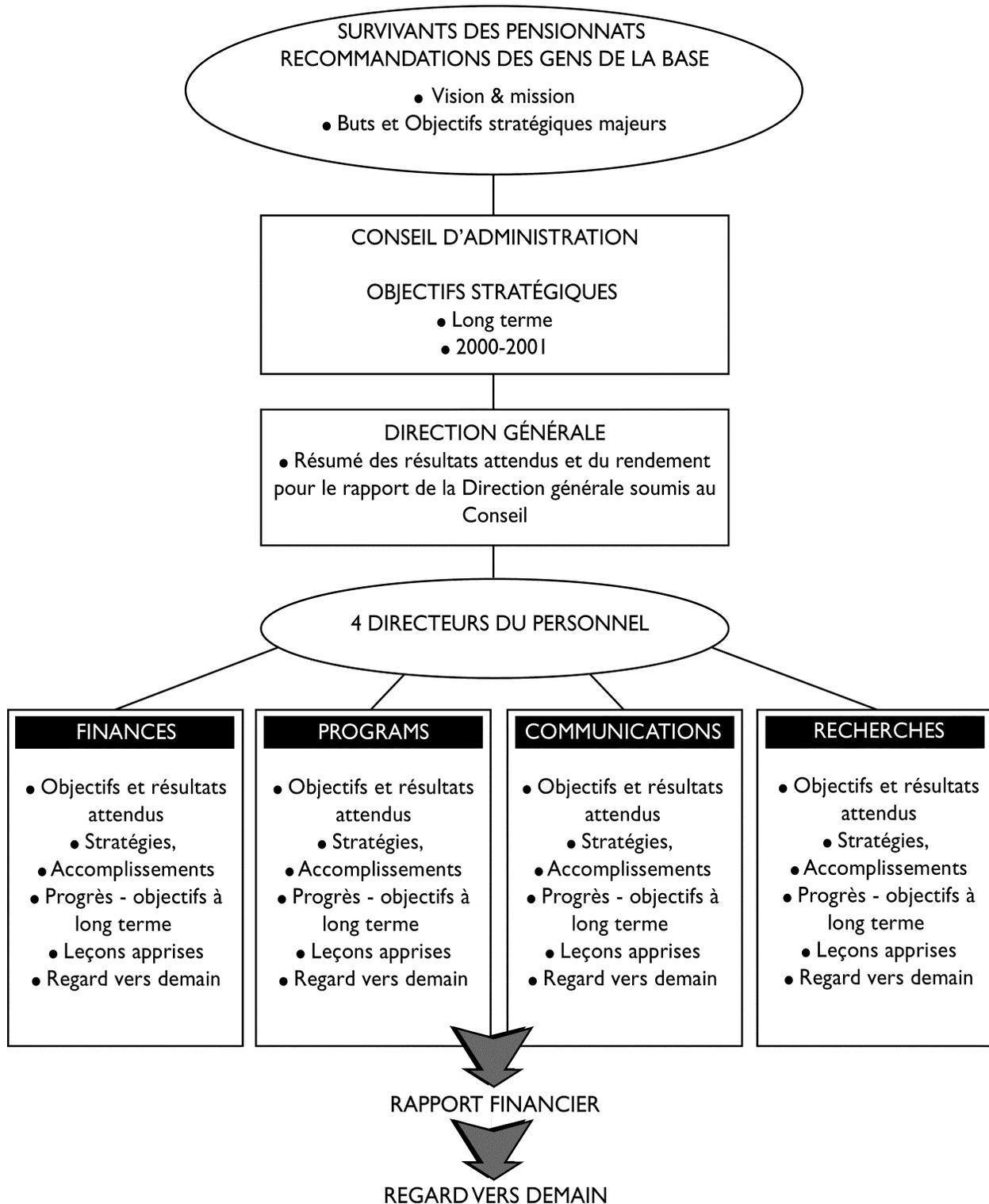
### ☞ CAPACITÉ MANIFESTE D'APPRENDRE ET DE S'ADAPTER

L'information sur le rendement permet d'évaluer la capacité du programme à tirer des leçons du rendement passé, et à modifier ses stratégies à la lumière du contexte externe et en prévision des changements et des défis futurs.

### ☞ FIABILITÉ ET JUSTESSE DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE SUR LE RENDEMENT.

L'information sur le rendement s'efforce d'être juste, valable, fiable et compréhensible. Le Rapport Annuel 2001 de la FADG est un moyen de démontrer la manière dont nous nous efforçons d'arrimer l'envergure et la complexité croissante de notre travail avec la responsabilité de transparence que nous devons décharger auprès du Gouvernement fédéral et des peuples autochtones que nous servons à travers tout le Canada. Nous sommes conscients que les changements et défis continueront de surgir tout au long de la vie de la Fondation. Ce rapport annuel 2001 est un petit pas en avant, qui nous fait progresser vers d'autres défis et d'autres changements.

## Schéma Évolutif du Rapport annuel 2001 de la FADG



## Vision et Mission

### ☞ NOTRE VISION

Dans notre vision d'avenir, ceux qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécu et ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ont développé, de manière significative, leurs capacités au niveau individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.



### ☞ NOTRE MISSION

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

## Objectifs Strategiques

*Encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches propices à la guérison, la réconciliation et l'auto-détermination*

~ Fournir des ressources  
pour des projets de guérison

Distribuer les fonds de manière équitable et judicieuse

Aider à élaborer des propositions

Disséminer nos travaux de recherche

Disséminer les résultats obtenus par les projets

Établir des partenariats et des réseaux

Développer les capacités et les forces des personnes et communautés

~ Établir et maintenir un climat de compréhension chez le public

Construire des ponts entre les Autochtones et les autres Canadiens

Éduquer le public

Entretenir des réseaux

~ Sensibiliser les personnes, les communautés et le public au sujet du processus et des besoins de guérison

Communiquer des informations au sujet de la guérison

Encourager les échanges

Organiser des conférences et des rassemblements

Encourager la participation

Investir dans la recherche

~ Administrer avec sagacité et prudence les fonds qui nous ont été confiés

Les fonds d'opération sont administrés de manière efficace et efficiente

Les projets sont sélectionnés et évalués de manière efficace et efficiente

Les accords de contributions sont négociés avec sagesse et prudence

La gestion des fonds par les projets approuvés est sujette à un suivi et contrôle efficace

## Bref historique des pensionnats



**A** titre officiel, les pensionnats pour Indiens ont ouvert leurs portes en 1892, en partenariat avec le Gouvernement du Canada, l'Église catholique, l'Église anglicane, l'Église méthodiste (aussi appelée Église unie) et l'Église presbytérienne, et les ont fermées en 1969.

Bien que le gouvernement ait officiellement cessé d'assumer la responsabilité de ces écoles le 1er avril 1969, plusieurs pensionnats ont continué leurs activités au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Akaitcho Hall, situé à Yellowknife dans les Territoires du Nord-ouest, a poursuivi ses activités jusque dans les années quatre-vingt dix. Des générations entières d'enfants autochtones ont été envoyés dans ces écoles au cours de toutes ces années, où ils ont subi les diktats d'une politique d'assimilation implacable et cruelle.

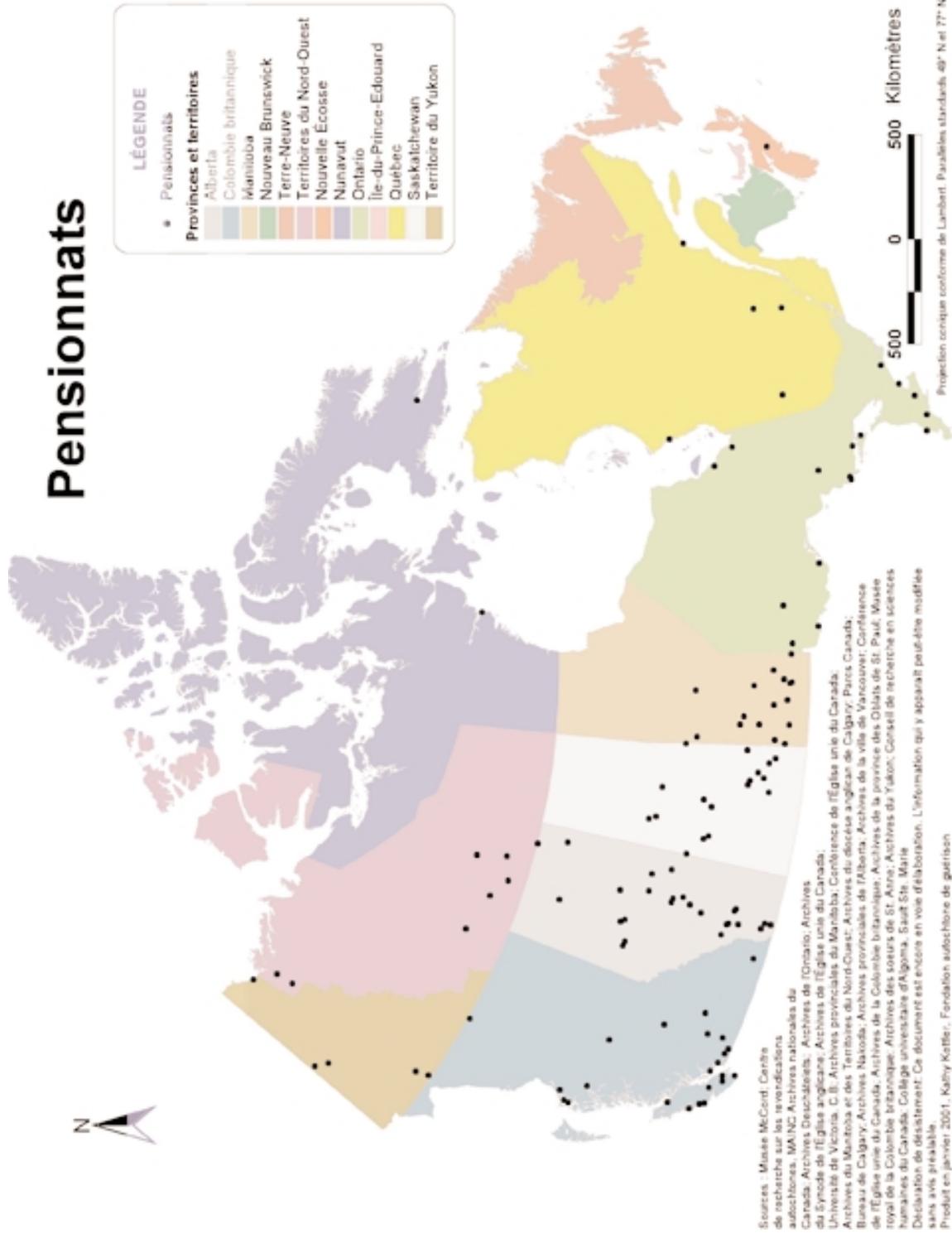
Tous les segments des sociétés autochtones ont été affectés par les séquelles des pensionnats. Chaque communauté a souffert d'une désintégration sociale, économique et politique. Les langues autochtones ont été décimées et celles qui ont survécu ne cessent d'être menacées. Les familles ont été déchirées. Ceux qui ont fréquenté les pensionnats ont eu leur vie dévastée. Un grand nombre de ces survivants, continuant le cycle des abus et des dysfonctions générés par le système des pensionnats, ont fait subir les mêmes abus à leurs propres enfants.

Des milliers d'anciens élèves se sont levés pour divulguer les abus physiques, émotionnels et sexuels qui infectaient le système des pensionnats et dénoncer la négligence et l'apathie qui protégeaient les abuseurs et perpétuaient les conditions de vie lamentables.

Après des années de résistance, de contestations et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et non Autochtones, les premiers grands pas vers la guérison furent amorcés. Les églises responsables de la gestion des pensionnats ont présenté publiquement leurs excuses.

- L'Église unie du Canada, en 1986
- Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée (Église catholique romaine) en 1991
- L'Église anglicane en 1993
- L'Église presbytérienne en 1994
- En 1997, la Conférence canadienne des évêques catholiques a émis une déclaration dans laquelle elle exprimait ses regrets pour les tourments et les souffrances endurés par tant de personnes autochtones dans les pensionnats.
- En l'an 2000, le Pape Jean Paul II a aussi exprimé des regrets

# Pensionnats



## Création de la Fondation

**E**n 1992, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) entamait sa première série d'audiences publiques sur la situation des peuples autochtones au Canada.

En 1996, la CRPA publiait son rapport final, dont une partie contient les résultats de recherche et les recommandations s'adressant spécifiquement à la question des pensionnats.

Le 7 janvier 1998, le gouvernement du Canada rendait public une nouvelle politique en réponse au rapport final de la CRPA. Ce document, intitulé Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, proposait une stratégie visant à amorcer avec les peuples autochtones un processus de réconciliation, guérison et renouveau.

Dans le cadre des engagements énoncés dans Rassembler nos forces, le gouvernement a alloué la somme de 350 millions de dollars à l'élaboration d'une stratégie de guérison communautaire. Une telle mesure visait à aider les personnes, les familles et les collectivités affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

La Fondation autochtone de guérison a été créée le 30 mars 1998, suite aux consultations avec les survivants des pensionnats, les personnes impliquées dans le mouvement de guérison ou travaillant dans ce domaine, l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, le Tapirisat Inuit du Canada, le Conseil National Métis et l'Association des Femmes autochtones du Canada.

La Fondation autochtone de guérison est gouvernée par un conseil d'administration de 17 membres. Le Conseil de la FADG reflète la diversité des peuples autochtones du Canada.

La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale, et fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.



*En haut: Le premier Guide du programme, 1999.*

La Fondation a reçu un mandat de dix (10) ans, échelonné de la manière suivante :

- Un (1) an, débutant au 1er avril 1998 pour organiser la Fondation, embaucher le personnel et commencer les opérations;
- Quatre (4) ans (du 1er avril 1999 au 31 mars 2003) pour distribuer ou engager la totalité des trois cent cinquante (350) millions de dollars et les intérêts accrus; et
- Cinq (5) ans (du 1er avril 2003 au 31 mars 2008) pour déboursier les contributions pluriannuelles, poursuivre les activités régulières de suivi et rédiger un rapport final.

## Obligations Juridiques

L'initiative de financement de la Fondation autochtone de guérison a été conçue et est administrée en conformité avec les conditions stipulées dans l'accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Les critères détaillés régissant la mise en œuvre de l'initiative de financement de la Fondation sont décrits dans la troisième édition du Guide du programme de la FADG, disponible par la poste ou en ligne à l'adresse suivante: <http://www.ahf.ca/english/documents.html>

### ☞ ACCORD DE CONTRIBUTION

**A**ccord de contribution entre le gouvernement du Canada et sa Majesté la Reine du Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un Requérent admissible. Conformément aux critères classifiant le type de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectés par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles: communautés des Premières Nations, Inuit et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes Inuits, Centres d'amitié ou groupes de survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, qui ont survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, des réseaux de communautés autochtones.

La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

### ☞ PROJETS ADMISSIBLES

Les projets de guérison qui seront financés par la Fondation devront prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. Le fonds de la Fondation pour la guérison des Autochtones sera consacré aux besoins de guérison des personnes des Premières nations, Métis et Inuit résidant au Canada, qui ont souffert des effets de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris des répercussions intergénérationnelles. La Fondation appuyera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Peuples autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicable.

Un projet admissible peut, sans y être obligé : se concentrer sur la prévention et la détection précoce des

séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions transmises d'une génération à l'autre; inclure des éléments de recherche et de développement des capacités des collectivités, y compris les communautés d'intérêts, de s'occuper de leurs besoins à long terme en matière de guérison; comprendre, là où et quand c'est possible, et selon le contexte et les besoins régionaux, une approche holistique incluant les méthodes traditionnelles et contemporaines; s'occuper des besoins particuliers des segments de la population, notamment des aînés, des jeunes et des femmes; se fonder sur une méthode de guérison communautaire pour aborder les besoins des particuliers, des familles et des collectivités, ce qui peut comprendre les communautés d'intérêt. Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation.

#### ☞ COÛTS ADMISSIBLES

Selon l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, la Fondation ne peut financer : le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement, sauf dans les cas exceptionnels où, selon l'opinion du Conseil, ces coûts sont nécessaires et accessoires à la mise en œuvre efficace du projet admissible. Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats. Ne sont pas

admissibles les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement ne constituent pas des coûts admissibles; des activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

Cadre de mise en œuvre du Financement de la FADG - La Fondation veut que les projets qu'elle finance puissent mener à la guérison de tous les membres de la communauté : enfants, jeunes, Aînés, femmes, hommes, personnes handicapées, personnes incarcérées, personnes homosexuelles et les personnes dont le corps, l'esprit, le cœur et l'âme ont été blessés. Nous continuerons de consulter, dialoguer avec les peuples autochtones, pour rechercher avec eux la manière la plus efficace d'utiliser les fonds pour le processus de guérison.

Dans cette optique, la Fondation a décidé que chaque projet qu'elle finance doit répondre à quatre critères obligatoires (ou conditions de base). Les critères obligatoires ont été établis en tenant compte de l'accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et le gouvernement du Canada, des avis du Conseil d'administration de la Fondation et des résultats de la consultation avec les survivants des pensionnats.

Chaque projet que la fondation finance doit répondre à TOUS les critères obligatoires.

# Obligations juridiques

SUITE

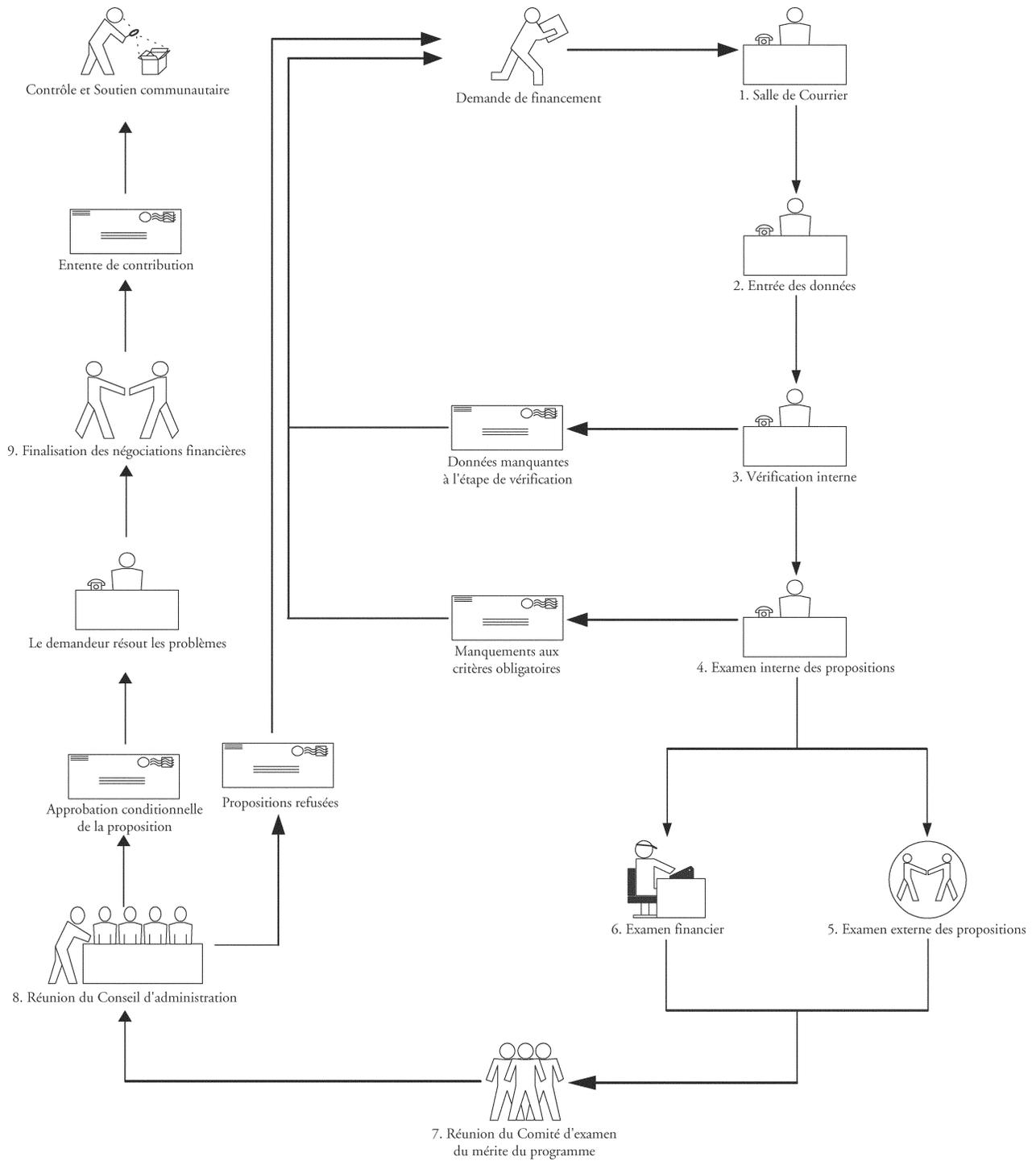
## ☞ CRITÈRES OBLIGATOIRES

1. **Remédier aux traumatismes.** Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions transmises d'une génération à l'autre.
2. **Démontrer que le projet bénéficie d'appui.** Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.
3. **Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte.** Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.
4. **Être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés** et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne. La Fondation autochtone de guérison examinera chaque demande pour s'assurer que toutes les propositions de projet respectent ces lois.

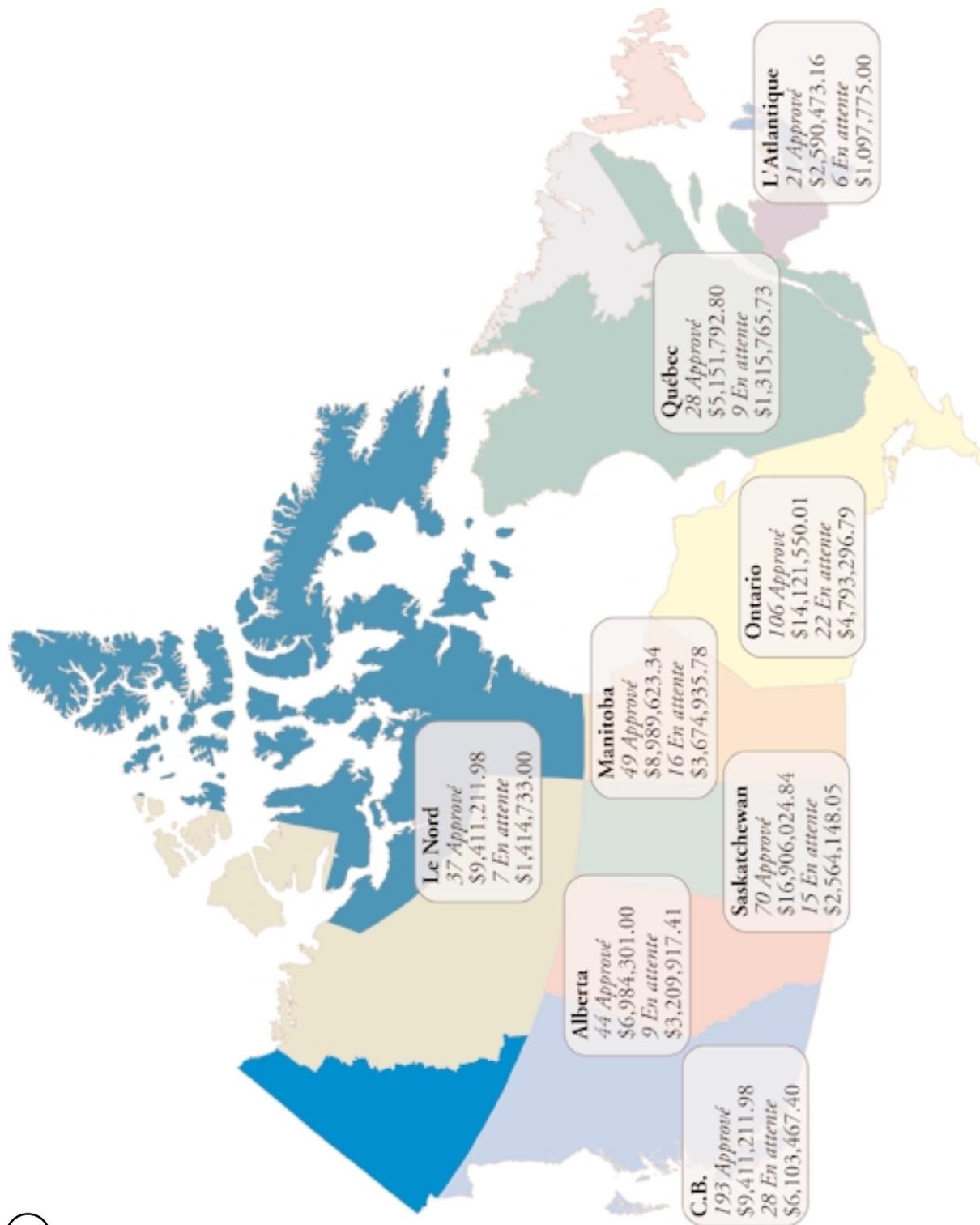
Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions : La proposition démontre que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore de personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles. Que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant ; la proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.

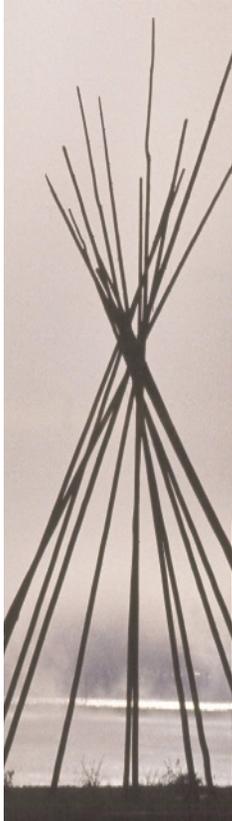


# Processus d'évaluation des propositions



# Carte des projets financés AU 31 MARS 2001







## **Conseil d'administration** **2000-2001**

*Par ordre alphabétique*

- Georges Erasmus
  - Garnet Angeconeb
  - Simona Arnatsiaq
  - Jerome Berthelette
  - Roy Bird
  - Rose-Marie Blair-Smith
  - Angus Cockney
  - Ken Courchene
  - Yvon Dumont
  - Susan Hare
  - Richard Kistabish
  - Carrielynn Lamouche
  - Teresa Nahanee
  - Viola Robinson
  - Grant Severight
  - Cindy Whiskeyjack
  - Charles Weaselhead
- Aînée:**
- Dorris Peters

# Conseil d'administration

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### FONCTIONS

Composé de 17 membres autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), le Conseil d'administration gouverne la Fondation autochtone de guérison. Il établit les orientations de l'organisation, en supervise les activités fiscales, légales ainsi que l'élaboration des politiques. Il est directement responsable du contrôle des investissements, des relations avec les entités politiques et de l'approbation finale du financement accordé aux projets de guérison. Il assume une responsabilité légale de reddition de comptes envers le Gouvernement et une obligation morale de transparence envers les Peuples autochtones.

### OBJECTIFS

1. Examiner et approuver les activités majeures de planification organisationnelle

#### STRATEGIE :

- approuver la philosophie de la FADG et examiner le rendement de la Gestion vis-à-vis de cette philosophie
- s'assurer, par l'intermédiaire du Directeur général, que le Conseil d'administration et ses comités disposent des informations pertinentes sur la situation de la FADG et de ses opérations
- élaborer des politiques d'investissement, des normes et des procédures en conformité avec les termes et conditions de l'Accord de financement; approuver les politiques majeures guidant la FADG, y compris les politiques et les pratiques visant les salaires et avantages sociaux

- Examiner et approuver le budget annuel de la FADG; approuver les initiatives majeures telles que les dépenses supérieures à la limite spécifiée et les modifications programmatiques importantes

#### 2. Examiner et approuver les projets

- Examiner et évaluer les critères de sélection, les objectifs et les résultats se rapportant aux initiatives de guérison de l'organisation
- Approuver la sélection des projets admissibles pour un financement, en s'appuyant sur les principes d'impartialité, de transparence et d'imputabilité, et en respectant l'équité en matière de genre ainsi qu'au niveau géographique et démographique
- Examiner et approuver les propositions qui progresseront au stade de la négociation finale

#### Le Comité d'examen du mérite des programmes (CEMP)

Le CEMP est un comité du Conseil d'administration de la Fondation. Il recommande au Conseil l'approbation ou le refus des projets. Les recommandations du CEMP sont basées sur des facteurs d'équité, la notation obtenue pour le mérite du projet, les capacités de gestion, le montant de financement requis et le nombre de projets ayant déjà reçu un financement de la FADG.

#### 3. Superviser la gestion de la FADG dont le Directeur général a la charge

#### STRATEGIE :

- contrôler, conseiller, appuyer, récompenser et, le cas échéant, remplacer le Directeur général
- effectuer une évaluation du rendement du Directeur général et établir son salaire
- discuter avec le Directeur général de tout sujet de préoccupation
- déléguer la responsabilité et l'autorité au Directeur général en ce qui concerne les opérations et la gestion financière de la FADG, et dont le Directeur général devra rendre compte.
- s'assurer que la structure financière de la FADG réponde aux besoins actuels et à sa stratégie à long terme

#### 4. Contrôler le rendement de la Gestion de la FADG

##### STRATÉGIE :

Examiner les résultats obtenus par la Gestion en se référant à la mission de la FADG, ses stratégies, ses objectifs annuels et ses politiques et s'assurer que l'organisation soit fermement engagée dans un processus de prise de décisions et de fonctionnement inclusif et respectueux des traditions autochtones.

#### 5. Gérer les affaires du Conseil d'administration en respectant toutes les exigences légales et éthiques

##### STRATÉGIE :

- s'assurer que tous les sièges vacants au sein du Conseil d'administration soient remplis conformément aux Articles d'incorporation, aux Statuts et Règlements et aux modalités de

l'Accord de financement. Établir des comités permanents ou autres, tel que nécessaire ou préférable

- examiner, sur une base annuelle, le rendement du Conseil, y compris sa composition, son organisation, ses responsabilités et son imputabilité envers les parties intéressées. Prendre les mesures nécessaires pour améliorer ce rendement

#### 6. Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail

##### STRATÉGIE :

Promouvoir et appuyer la FADG auprès de ses parties constituantes, y compris les Peuples autochtones, les survivants des pensionnats et leurs familles, le public canadien et les personnes autochtones des autres pays. Communiquer le résultat des décisions quant au financement des projets.

#### 7. Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG

- nommer des vérificateurs indépendants. Examiner et approuver leur rapport annuel
- vérifier la conformité avec les Statuts et Règlements, les résolutions, l'Accord de financement et les critères de financement du programme
- nommer le Conseiller juridique de la FADG, sur l'avis du Directeur général

# Communications

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### ☞ FONCTIONS

**L**e soutien et la compréhension du public sont essentiels à la réussite des démarches de guérison et de réconciliation. Les responsabilités très variées des Communications incluent l'établissement et le maintien de la communications interne, la poursuite d'un dialogue avec les organisations, les survivants et leurs descendants et la communication avec le grand public. Les responsabilités particulières du département englobent ce qui suit:

- Élaboration et mise en oeuvre de la Stratégie de Communication de la Fondation
- Publications
- Site Web
- Liaison avec les médias
- Présentations destinées à diverses institutions, organisations et au public
- Education Publique
- Publicité/annonces publicitaires
- Listes d'envoi et publipostages
- Traduction (Français, Inuktituk)

Au tout début de l'année fiscale 2000-2001, nous avons identifié deux objectifs très importants. 1. Améliorer nos liens et contacts avec le Nord 2. Sensibiliser davantage les Canadiens au sujet des abus perpétrés dans les pensionnats contre les Peuples autochtones.

### ☞ OBJECTIFS

#### **1. Sensibiliser le public et encourager sa participation aux rassemblements et autres événements publics organisés par la FADG**

**STRATÉGIE:** Le département des Communications a élaboré un protocole détaillé qui nous permet de contacter de manière efficace les individus et communautés autochtones à travers le Canada et de maintenir des liens avec eux. Pour les sept Assemblées régionales que nous avons organisées au cours de l'année 2000-2001, nous avons contacté des milliers de personnes, individuellement ou par le biais de leur organisation, par lettre, téléphone, télécopieur, courriel, et par le biais d'annonces dans les médias, d'affiches placées au niveau local, et d'émissions radio-phoniques à travers le Canada.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS:** Nous nous attendons à ce que la tendance actuelle, c'est-à-dire la croissance régulière de nos activités de contact et de la participation du public aux événements que nous organisons, ira en continuant, au fur et à mesure que le profil de la Fondation acquiert une plus grande stature et que notre base de données se développe.

#### **2. Sensibiliser le public au sujet de la mission, des critères de financement et des dates limites de soumission de projets**

**STRATÉGIE:** Au début de 2001, nous avons organisé une campagne télévisée en collaboration avec la chaîne de télévision autochtone Aboriginal Peoples

Television Network. Afin de minimiser les coûts, la l'annonce a été produite à l'interne par le personnel de la FADG. Notre journal trimestriel, *Le premier pas* est aussi produit à l'interne et est maintenant distribué à un bassin de 23,000 lecteurs pour chaque numéro. Le site Web de la Fondation ([www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)) a reçu plus 60,000 visiteurs par mois. En cernant avec soin nos besoins publicitaires et en faisant un usage judicieux de nos publications, nous avons réussi à augmenter la portée de notre message tout en réduisant les coûts.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS:** Nos campagnes médiatiques ont rehaussé le profil de la Fondation dans les régions que nous avons ciblées (telles que le Nord), ce qui a simultanément amélioré notre capacité à servir les communautés à l'échelle de tout le Canada.

### **3. Développer et maintenir une base de donnée centralisée et une liste d'envoi pour tous les contacts de la FADG**

**STRATÉGIE:** Au cours de cette dernière année, nous avons restructuré notre base de donnée afin de répondre aux besoins changeants de la Fondation.

**RESULTATS ESCOMPTÉS:** Nous prévoyons que les raffinements apportés à notre base de donnée la transformera en un puissant outil de contact. L'exactitude des données entrées et extraites nous aidera à atteindre un important objectif: faciliter l'accessibilité aux programmes et services de la Fondation.

### **4. Fournir des informations pertinentes et à jour, au niveau interne et externe, grâce à un système centralisé et interactif**

**STRATÉGIE:** Nous avons identifié le site Web de la FADG ([www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)) comme une ressource possédant un grand potentiel. Grâce à l'internet il est aujourd'hui possible de maintenir à jour un centre d'information à des coûts minimes. Tous les documents-clés de la Fondation sont disponibles en ligne. Afin d'assister les projets financés, les projets potentiels, les médias et le grand public, nous avons développé une base de données avec option de recherche. Notre site Web contient des renseignements sur chaque projet financé, sous un format facile à utiliser.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS:** Le site Web de la FADG a fait ses preuves comme ressource de première importance, à portée globale. C'est la porte d'entrée virtuelle de la Fondation choisie par un grand nombre de personnes, ainsi qu'une source précieuse de renseignements. Nous prévoyons que notre Site Web deviendra un instrument de plus en plus puissant, et qui sera utilisé par un nombre grandissant de travailleurs et d'intervenants en guérison, de chercheurs, de journalistes et de personnes résidant dans des localités isolées mais qui ont accès à l'internet.

### **5. Raffiner notre approche stratégique en matière de communication**

**STRATÉGIE:** Les abus perpétrés dans les pensionnats et le travail de guérison sont des sujets délicats qui requièrent de prêter une attention spéciale aux besoins des survivants, aux expériences de ceux et celles qui s'adressent à la Fondation pour être soutenus et à la manière dont les médias couvrent notre travail. Au cours de l'année fiscale 2000-2001, nous avons pris note des critiques au sujet de notre processus de

# Communications

## SUITE

demande de fonds et de l'accessibilité à la Fondation. La surveillance que nous avons exercée sur les médias nous a fait discerner une tendance, de la part de certains médias canadiens, à discréditer les rapports et récits des abus perpétrés dans les pensionnats. Il nous a donc paru important de développer et de consolider la confiance des gens en ce qui concerne l'équité de notre processus de financement et de redoubler nos efforts visant à éduquer le public.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS:** Notre Guide du programme – 3e Édition a été pour nous l'occasion d'améliorer encore plus notre processus de financement, et de ce fait, l'accessibilité à la Fondation.

Nous nous attendons à ce que les modifications apportées à notre processus de financement aient un impact positif sur la confiance que les survivants entretiennent vis-à-vis de notre travail. Les initiatives que nous avons prises pour éduquer le public s'adressent surtout aux obstacles qui obstruent ou ralentissent le processus de guérison et de réconciliation au niveau de la société canadienne.

**RESULTATS ESCOMPTÉS:** Nous prévoyons que la mise en oeuvre de notre protocole interne et externe relatif aux services trilingues de traduction fera mieux connaître la mission et le travail de Fondation et facilitera l'accès à son financement.

### **6. Promouvoir le perfectionnement professionnel des membres de l'équipe de communication**

**STRATÉGIE:** Le développement des compétences professionnelles des membres de l'équipe nous a permis de répondre aux besoins changeants des survivants, des projets, du public et des départements internes, avec un petit groupe de six personnes (Directeur, Adjointe exécutive, Administrateur du site Web, et 3 Coordinateurs

des communications). Ces 6 membres du personnel sont responsables de la maintenance du site Web, de la production du Guide du programme et de toutes les autres publications (rapports annuels, journal trimestriel, profils de projets, feuillets d'information, présentations publiques etc...) de la traduction, de l'organisation des événements (Assemblées régionales etc...). L'équipe répond aux demandes d'information de la part du public et des médias, assure la correspondance, organise les entrevues médiatiques, surveille la couverture médiatique de la Fondation, organise la publicité, et de manière générale met en oeuvre la stratégie de communication de la Fondation. Nous avons su réduire les coûts au maximum en développant les compétences de cette équipe versatile, capable de répondre aux besoins émergents, à l'interne et à l'externe.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS:** Nous continuerons à restreindre nos coûts en utilisant autant que possible les ressources internes. Nous nous attendons à ce que la qualité des services de la Fondation et l'amélioration de notre rendement soit en grande partie le résultat de nos efforts à développer notre capacité en matière de communications.

### REGARD VERS DEMAIN

Pour l'année fiscale 2001-2002, nous envisageons que des occasions plus nombreuses nous serons offertes de promouvoir la guérison, grâce aux projets que nous financerons et aux efforts que nous déploierons pour mieux éduquer le public au sujet des pensionnats. Les Communications continuera à exploiter la couverture médiatique canadienne des pensionnats, cette question faisant de plus en plus les manchettes. Nous poursuivrons nos efforts en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation du public et continuerons à développer nos ressources sur ces sujets. Le bassin grandissant de nos lecteurs et des visiteurs de notre site Web nous permettra de contrecarrer la propagation des misconceptions par les médias canadiens.

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### ☞ FONCTIONS

**L**e Directeur général travaille sous l'égide du Conseil d'administration. En collaboration avec le Président, il facilite le gouvernement du Conseil de la Fondation ainsi que les interactions entre la Gestion, le personnel et le Conseil. Il Fournit la direction nécessaire pour la bonne exécution de la mission, des stratégies et des objectifs de la FADG. Il exerce les pouvoirs et remplit les obligations qui lui sont spécifiées et déléguées par le Conseil d'administration.

Avec un personnel de trois personnes, le Bureau de la Direction générale décharge les responsabilités qui lui incombent dans les domaines suivants :

- Conseil d'administration
- Gestion
- Personnel
- Finances
- Communications

### ☞ OBJECTIFS

#### 1. Assister le Conseil dans son rôle de gouvernement

##### STRATÉGIE :

- collaborer de manière régulière avec le Président représentant le Conseil et, si requis, avec le Comité exécutif. Fournir des avis au Conseil concernant la formulation et l'administration des politiques majeures.
- s'assurer que le Président et le Conseil d'administra

tion dispose de toutes les informations pertinentes sur la situation de la FADG et qu'ils aient connais

sance des facteurs importants susceptibles de l'influencer; Fournir le bon fonctionnement des comités de la FADG

- aider à combler les postes vacants au sein du Conseil d'administration, conformément aux Articles d'incorporation, aux Statuts et règlements et aux modalités de l'Accord de financement
- recommander la nomination des vérificateurs et du Conseiller juridique pour la FADG

#### 2. Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail

- agir comme porte-parole de la FADG, sauf lorsqu'il s'agit des affaires du Conseil et des relations avec les échelons politiques; s'assurer que la FADG soit représentée de manière appropriée envers ses parties constituantes

#### 3. Mettre en œuvre la mission et les objectifs de la FADG

##### STRATÉGIE :

- s'assurer que la mission et la philosophie de la FADG soient mises en œuvre à travers toute l'organisation, et que la FADG reçoive les conseils en ce qui concerne une stratégie à long terme lui permettant de remplir sa mission et de continuer à progresser vers les objectifs qui ont été établis.

# Directeur général

## SUITE

### 4. Assurer le rendement efficace de la Gestion

#### STRATEGIE :

- s'assurer l'établissement et le maintien d'une équipe de gestion efficace et assumer les responsabilités en ce qui concerne les questions de personnel, y compris l'embauche et l'évaluation. Assumer la responsabilité directe du personnel-cadre.
- élaborer et mettre en œuvre des plans et des programmes de formation et de perfectionnement afin que les ressources humaines soient aptes à remplir la mission de la Fondation
- maintenir un climat apte à attirer, appuyer et conserver un personnel de haut calibre. S'assurer que le personnel de la FADG soit représentatif de ses parties constituantes, et reconnaître la valeur de toutes les personnes en promulguant l'embauche des femmes, des minorités visibles et des personnes autochtones.

### 5. S'assurer que toutes les activités de la FADG soient conformes à toutes les exigences légales et éthiques

#### STRATÉGIE :

- s'assurer que la FADG respecte les Statuts et Règlements, les résolutions, l'Accord de financement et les critères de financement du programme et que toutes les activités de la FADG respectent la loi
- s'assurer que tous les dossiers de l'organisation soient administrés de manière efficiente et aider le Secrétaire du Conseil à administrer les dossiers du Conseil.

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### ☞ FONCTION

**F**inance est responsable de la mise en oeuvre des plans et politiques de la Fondation. Tel que décrit à la page 9 de ce rapport, l'objectif stratégique de la Fondation est d'administrer avec sagacité et prudence les fonds qui nous ont été confiés. Finance exécute cet objectif par une gestion efficace et économique des opérations financières de la Fondation, un processus efficient de négociation et de contrôle des fonds alloués aux projets.

Avec un personnel de 18, Finance décharge ses responsabilités dans trois sphères d'activités:

#### 1. Financement de projets

- Examen financier des propositions
- Participation aux CEMP
- Négociations financières (propositions approuvées)

#### 2. Finances et administration organisationnelles (opérations de la Fondation)

- Infrastructure (Capital)
- Dépenses générales (Salaires, assurances, traduction, formation etc...)
- Systèmes informatiques
- Investissements
- Rapports financiers
- Conseils financiers pour le Conseil d'administration

#### 3. Contrôle

- Traitement des demandes de fonds soumises par les projets
- Évaluation des rapports trimestriels
- Analyse et évaluation du rendement des projets

### ☞ OBJECTIFS

Pour l'année fiscale 2001, afin de remplir ses fonctions et assumer ses responsabilités, Finances a identifié plusieurs objectifs et stratégies:

#### 1. Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de toutes les opérations financières de la FADG

**STRATÉGIE:** Mettre en place des mesures de contrôle budgétaire et des systèmes d'élaboration de rapports qui s'appliquent aux opérations internes de la Fondation et aux opérations financières des projets financés. Finance accomplit cet objectif de la manière suivante:

- Aidant à l'élaboration de politiques et de budgets et en fournissant les informations financières pertinentes ainsi que des analyses nécessaires à la décharge efficiente de leurs responsabilités
- Supervisant le budget opérationnel de la Fondation approuvé annuellement par le Conseil. Ce rôle de contrôle et de surveillance couvre tous les aspects des opérations internes de la Fondation
- Aidant la Gestion à décharger ses responsabilités vis-à-vis de la production de rapports
- Mettant en oeuvre et en maintenant les systèmes d'informatique
- S'assurant que les procédures de vérification financière et de production de rapport soient mises en oeuvre
- Administrant les politiques d'investissement de la Fondation

Les rapports financiers de la Fondation sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, y compris les recommandations en matière de comptabilité et de rapports financiers visant les organisations à but non lucratif. Au Canada. Les informations financières qui apparaissent dans ce rapport se conforment à celles des états financiers.

## **Finances**

### **SUITE**

#### **2. S'assurer que le financement est utilisé conformément aux termes et conditions stipulées dans l'entente de contribution**

STRATÉGIE: Organiser l'évaluation du progrès des projets financés

- en collaboration avec Programmes, examiner le rendement des projets. Le progrès est mesuré contre les plans de travail, les buts et objectifs des projets.
- déterminer une notation (Satisfaisante ou non satisfaisante) suite à l'examen minutieux des rapports trimestriels soumis par les projets
- déterminer si une visite sur le terrain est requise en se basant sur des indicateurs-clés de rendement financier et sur le contenu des rapports de rendement
- effectuer une visite sur le terrain si cela est nécessaire
- effectuer une vérification financière des activités et de la gestion financière des projets afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'Entente de contribution et aux rapports de rendement en:
- rédiger un rapport final d'évaluation

#### **3. S'assurer de l'intégrité et de la fiabilité des données**

STRATÉGIE : mise en oeuvre et maintien des systèmes informatiques.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS:

- s'assurer que toutes les exigences contractuelles de l'entente sont respectées.
- apporter des modifications susceptibles d'améliorer le projet
- réduire les risques
- vérifier si les ressources sont suffisantes pour que le projet procède de la manière prévue

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### ☞ FONCTION

**A**vec un personnel de 25, Programmes s'assure que toutes les communautés autochtones du Canada bénéficient d'un accès juste et équitable au financement des projets de guérison qui traitent les effets des abus sexuel ou physique subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Parallèlement, les programmes s'assurent que le mandat et les critères obligatoires de la FADG sont respectés tout en s'assurant que les survivants des pensionnats et leurs descendants puissent entreprendre des démarches de une guérison saines et durables

Programmes accomplit ce travail par le biais de ses différentes composantes: Services d'information, Soutien communautaire, administration de la bases de données, Sélection interne et Évaluation de proposition. Chaque composante joue son rôle dans un processus conçu pour aider le développement, la planification, la mise sur pied et le déroulement des projets de guérison dans les communautés. La FADG est unique dans le fait qu'elle offre les services programmatiques suivants

- travaille avec les communautés afin de développer leurs propositions grâce des ateliers de développement de propositions au soutien direct offert par les coordinateurs de soutien communautaires, les agents d'information et les agents d'évaluation de proposition.
- fournit de la rétroaction grâce aux recommandations soumises par l'évaluation des proposi-

tions, les services d'information et l'équipe de soutien communautaire et

- entretient une la rétroaction régulière par le biais d'une communication directe avec les évaluateurs de proposition et les coordinateurs communautaires.

### ☞ OBJECTIFS

#### 1. Fournir des ressources pour les initiatives de guérison

- Contacter les communautés afin de les aider à développer des propositions.
- Contacter les demandeurs pour les aider à s'améliorer
- Développer des liens, des partenariats et des réseaux dans les communautés autochtones.
- Fournir un soutien continu aux projets financés dans les communautés autochtones

STRATÉGIE : Fournir des services justes et équitables aux communautés autochtones qui recherchent du financement des projets qui répondent à l'héritage de l'abus sexuel et physique dans le système des écoles résidentielles, y compris les répercussions intergénérationnelles :

- Évaluer toutes les demandes de financement pour s'assurer que le mandat et les critères obligatoires de la FADG sont respectés.

## Programmes

### SUITE

- Reconnaître les besoins de guérison par groupe prioritaire selon l'identification fournie par la recherche de la FADG et l'apport de la communauté.
- Développer les différentes catégories de financement pour répondre aux besoins différents des communautés autochtones (moins de 50 000 \$, demandes générales, centre de guérison).
- Fournir de l'information aux communautés recherchant du financement en répondant à leurs questions sur la ligne 1-800 et aussi en leur offrant des sessions d'information, des rencontres de réseaux et des ateliers de développement de propositions.
- Fournir des explications aux communautés afin de les aider à améliorer leur demande par le biais d'un résumé d'évaluation, d'une communication régulière, de notre ligne 1-800 et de nos ateliers de développement de propositions.
- Développer une base de données pour partager des occasions de liens, des partenariats et des réseaux entre communautés.
- Développer les capacités des communautés autochtones en s'assurant que les personnes autochtones qualifiées, les aînés et les survivants des écoles résidentielles aient un apport direct et une participation dans les projets de guérison et en fournissant de l'information et du soutien aux communautés qui recherchent des pratiques de guérison sûres.
- Fournir un soutien continu aux projets financés grâce à de l'information et des visites de soutien et
- Partager les résultats issus des projets grâce à des sessions d'information et le développement de réseau entre projets.

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS :

A. Développer des capacités dans les communautés autochtones en répondant aux besoins de guérison des survivants des écoles résidentielles et de leurs descendants.

- Pendant la planification de la proposition de la communauté et la phase de développement, les coordinateurs de soutien de la communauté et les agents d'information fournissent des sessions d'information et des ateliers de développement de proposition et des réponses de requêtes d'information.
- Les agents d'évaluation de proposition offrent un soutien en addition à ce qui est offert par les coordinateurs de soutien des communautés et les agents d'information. Ce soutien suivi est un outil important dans le développement des capacités et du rapprochement de la guérison pour les survivants des écoles résidentielles et leurs descendants.

#### Depuis le 8 mai 2001,

- 2008 demandes ont été reçues
- 463 sont approuvées, les projets sont financés avec des accords signés
- 161 sont approuvées avec condition, attendant les accords signés

Plus de 300 propositions sont actuellement en voie de traitement.

B. Offrir aux communautés les meilleurs moyens de guérir, des sommaires de proposition sont fournis

quand les propositions ont été refusées. Les résumés de proposition fournissent une liste des informations qui manquent et offrent à la communauté l'opportunité de soumettre de nouveau sa proposition en fournissant les informations supplémentaires :

## **2. Sensibiliser les communautés autochtones au sujet de leurs besoins en matière de guérison**

- aider les projets à identifier les besoins de guérison de leurs communautés
- fournir aux communautés l'occasion d'échanger et de partager l'information sur leurs besoins de guérison et sur leurs stratégies.

STRATÉGIE : Sensibiliser les communautés autochtones au sujet de leurs besoins et de la guérison en général, en partageant l'information de manière positive et en :

- s'assurant que l'information de guérison est communiquée grâce au partage de l'information, aux sessions d'information, aux conférences et aux ateliers de développement de proposition
- fournissant des occasions pour échanger et partager l'information sur les besoins de guérison et les stratégies grâce au développement d'un réseau de partage

RÉSULTATS ESCOMPTÉS : développer la capacité des communautés autochtones grâce à la dissémination et le partage d'information et aux développements de réseaux.



## REGARD VERS DEMAIN

Pour l'année fiscale 2000-2001, nous continuerons à fournir un service répondant aux besoins uniques des communautés et des organisations intéressées à obtenir un financement pour des projets s'attaquant aux effets des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats. Programmes n'épargne aucun effort pour toujours améliorer son processus. Ce processus, basé sur la compréhension, la compassion et l'équité, nous fournit aussi le moyen de nous assurer que les communautés autochtones ont accès à des projets qui leur offrent une opportunité réelle de guérison. Nous continuerons à offrir les informations et le soutien dont les demandeurs ont besoin, au fur et à mesure qu'ils progressent du stade de la planification à celui de l'achèvement, et à répondre le plus efficacement possible aux besoins spécifiques des survivants et de leurs descendants. À ces efforts nous ajoutons ceux qui nous permettent de nous assurer que toutes les demandes de financement de projets respectent la vision et la mission de la FADG.

# Recherche

## Fonctions et objectifs pour l'année fiscale Year (AF) 2000-2001

### ☞ FONCTION

**C**e département comprend trois employés, (le Directeur, le directeur adjoint et l'agent de recherche). La recherche est responsable de :

- Superviser l'évaluation de la FADG
- Maintenir le centre de ressources de la FADG
- D'entreprendre la recherche sur les questions de la FADG qui suscitent les décisions du Conseil
- Traiter des contrats de recherche qui soutiennent les initiatives de guérison

L'ordre du jour de recherche de la Fondation de guérison des Autochtones se concentre sur la recherche stratégique ou appliquée qui contribue à l'exécution ou à l'efficacité des projets de guérison au niveau de la communauté.

Cet ordre du jour représente un défi parce que presque aucune recherche a été menée sur les répercussions sociales ou personnelles des écoles résidentielles sur les survivants ou sur leurs familles et sur leurs communautés, ni sur les pratiques autochtones efficaces ou les programmes pour répondre à ces répercussions. En particulier, il existe peu de données spécifiques autochtones ou de revue de littérature sur les questions liées à l'héritage des écoles résidentielles en relation avec les communautés métisses et inuits.

### ☞ OBJECTIFS

**1. Contribuer à la conception ou reconstruction efficace, à l'exécution et à l'évaluation des programmes.**

**2. Promouvoir une guérison holistique et identifier « les meilleures pratiques de guérison » des projets basés sur la communauté.**

**3. Fournir de l'information sur les questions substantielles qui soutiennent des pratiques de guérison et rehaussent la valorisation des capacités dans les communautés autochtones.**

**4. Contribuer à l'héritage de la guérison nationale de la Fondation de guérison autochtone.**

**5. Encourager un environnement public mieux informé et plus solidaire.**

STRATÉGIE : dans le but d'aider les communautés autochtones, la recherche rassemblera des informations sur la nature et l'extension des problèmes régionaux reliés aux expériences des écoles résidentielles incluant :

- les besoins spécifiques de guérison des Inuits et des Métisses.
- ce qui constitue « les répercussions des écoles résidentielles ».

- Les « pratiques exemplaires » autochtones efficaces dans la guérison des questions sociales qui affectent beaucoup de communautés autochtones.

**RÉSULTATS ESCOMPTÉS :** La recherche menée par la Fondation de guérison autochtone sera disponible aux communautés autochtones et au grand public grâce à des rapports publiés, des bulletins et au site web de la Fondation. La majorité des études menées actuellement par le Département de recherche seront finies en janvier 2002.

Ces études comprennent :

- (a) Hollow Water et Rama : analyse de coût et profit de la guérison (entreprise en partenariat avec les services correctionnels pour autochtones et le procureur général)
- (b) situation géographique des expériences de guérison des communautés autochtones (entreprise en partenariat avec les services correctionnels pour autochtones et le procureur général)
- (c) agressions sexuelles autochtones au Canada : une revue des faits, de la littérature et des meilleures pratiques de guérison.
- (d) un programme de guérison pour les agresseurs sexuels et violents, pour les prisonniers et les pensionnaires de résidences de guérison.
- (e) l'histoire, l'expérience et les répercussions

intergénérationnelles du système d'écoles résidentielles des métisses

(g) les meilleures pratiques de guérison qui émergent des communautés, et des projets de guérison financés par la Fondation de guérison autochtone.

(h) les répercussions intergénérationnelles des écoles résidentielles : définition, revue de littérature et modèles de prévention.

(i) le suicide autochtone : une revue des faits, de la littérature et des modèles des meilleures pratiques pour la prévention et l'intervention, et

(j) le syndrome du fœtus alcoolique chez les autochtones canadiens : revue et analyse des liens intergénérationnels des écoles résidentielles et réponses aux conséquences de FAS/FAE

Des études qui contribuent à l'héritage de la guérison nationale de la Fondation de guérison autochtone et encouragent un environnement public plus solidaire et mieux informé.

(k) des curriculum d'écoles résidentielles et des manuels de professeurs pour les écoles autochtones et non-autochtones : des modules pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années; et des modules pour le secondaire 1 et 2.

(l) l'histoire et l'expérience des travailleurs dans les écoles résidentielles, et

(m) la recherche pour une exposition sur les écoles résidentielles (en partenariat avec les Archives nationales du Canada). Une exposition de photos autochtones et de documents ouvrira aux Archives nationales le 21 juin, 2002, journée nationale autochtone, et une exposition de reproductions de haute qualité circulera dans les communautés urbaines et retirées pendant les deux prochaines années.

## 6. Évaluer le rôle et l'efficacité des activités de la Fondation

STRATÉGIES : Le Département de recherche supervise un consultant externe contracté par la FADG pour entreprendre une évaluation substantielle de quatre ans sur le rôle et l'efficacité des activités de la Fondation. Une équipe d'évaluation a conduit un sondage auprès de 200 projets financés par la FADG et a commencé des études de cas en profondeur sur douze types de projets différents financés par la FADG.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS : les études de cas en profondeur des douze projets financés par la FADG seront finies en décembre 2001. L'équipe d'évaluation fournira de l'information sur les activités et les conséquences des approches de la guérison holistique qui reflètent les différentes cultures, régions et besoins autochtones. Un « rapport intérim d'évaluation des programmes d'activités de la Fondation de guérison autochtone » sera soumis au Conseil d'administration en juillet 2001. Des rapports intérimaires suivront en 2002 et en 2003, et un rapport final sur la nature, le rôle et les conséquences des activités de guérison financées par la FADG sera soumis en juin 2004.

## 7. Maximiser les ressources limitées de la fondation dans le domaine de la recherche

STRATÉGIE : Le Département de recherche est en partenariat avec d'autres organisations pour financer la recherche qui incombe au mandat de la Fondation de guérison des autochtones. On a collaboré avec les services correctionnels pour autochtones pour deux études et avec les Archives nationales du Canada pour le développement d'une exposition mobile sur les écoles résidentielles.

Le Département de recherche de la FADG a démontré une participation active dans le réseau des organisations gouvernementales et autochtones qui sont impliquées dans la recherche pertinente à la guérison de l'héritage de l'abus sexuel et physique dans le système des écoles résidentielles. Certaines de ces activités incluent :

- (a) Co-président (avec INAC ) du groupe du réseau des écoles résidentielles, une réunion informelle de chercheurs du gouvernement qui se rencontrent chaque mois pour discuter des projets de recherche reliés aux survivants des écoles résidentielles et à leurs descendants
- (b) Conseiller technique, Conseil de l'Institut de la santé autochtone , Instituts canadiens de la recherche en santé,
- (c) Participant avec d'autres organisations nationales autochtones dans le groupe de travail des « Livres Sacrés », dans le rapport sur l'exploitation sexuelle des

enfants et des jeunes autochtones, et dans un projet parrainé par Save the children, et

(d) co-président (avec Marlene Brant Castellano, ancienne directrice à la recherche, RCAP) de l'initiative de recherche des érudits autochtones, parrainée par le secrétariat de la recherche des politiques.

Nous avons fourni des points reliés aux écoles résidentielles pour les sondages de Statistiques Canada de 2001 sur les peuples autochtones, pour l'étude sur l'impact de la dissolution des familles (co-parrainé par les services correctionnels pour Autochtones au Canada et l'Assemblée des Premières Nations, et d'autres), et l'étude sur les repréailles nationales. (entreprise par l'Université Simon Fraser pour plusieurs ministères gouvernementaux).

Nous avons aussi essayé d'élargir la recherche de la Fondation en explorant les possibilités de collaboration pour l'obtention des bourses de recherche du Conseil de Recherche des Sciences Humaines (CRSH), de l'Organisation nationale de la Santé Autochtone (ONSA) et de Aboriginal Canadian Health Institute (AHI)

RÉSULTATS ESCOMPTÉS : Le travail de réseau augmente notre connaissance des répercussions de l'expérience des écoles résidentielles et nous permet en même temps de maximiser nos investissements de recherche. Grâce à notre partenariat, nous pouvons également avoir accès à l'expertise et aux ressources des agences extérieures.

8. Incorporer des Archives autochtones nationales et une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les écoles résidentielles

Les papiers d'incorporation de la FADG font référence à l'établissement et au fonctionnement « des Archives autochtones nationales et d'une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les écoles résidentielles. » Cette activité répond en partie au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui demande « l'établissement d'un dépositaire national de collections de dossiers et de vidéos concernant les écoles résidentielles... afin de faciliter l'accès à la documentation et aux échanges électroniques de la recherche sur les écoles résidentielles... »

STRATÉGIE : La recherche a commencé à rassembler des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur les sujets reliés à l'héritage de l'abus sexuel et physique dans le système des écoles résidentielles, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la Commission des Droits, ceux-ci ont été collectionnés dans le processus de recherche du rapport de la Commission sur l'abus des enfants, publié en 2000.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS : En plus du matériel de recherche extérieur, le Centre de Ressources conservera la recherche sur « les meilleures pratiques de guérison » issues des projets financés par la FADG et tout document d'archives reçu par la Fondation, y compris les mémoires personnels, les Revues, les photos et tout autre article relié aux survivants des écoles résidentielles, à leurs descendants ou à tout autre partie.



Durant l'année fiscale de 2001-2002 nous terminerons 17 études, y compris la recherche pour l'Exposition et les curriculum de quatre modules. Également, en plus de la nouvelle phase de l'évaluation du rôle et de l'impact de la FADG, les plans de recherche de janvier à juin 2002 incluent les sections suivantes :

(a) les répercussions intergénérationnelles des écoles résidentielles (2e partie), le suivi d'une étude qui s'inspirera de la revue de littérature pour dépister la relation entre les écoles résidentielles et les questions sociales pertinentes aux préoccupations des communautés autochtones.

(b) les écoles résidentielles et les Inuits (2e partie), un suivi de l'étude basée sur la revue de littérature et la recherche préliminaire de l'expérience inuit et les questions reliées aux écoles résidentielles.

(c) les écoles résidentielles (2e partie) et les Métisses (2e partie), un suivi de l'étude basée sur la revue de littérature et la recherche préliminaire de l'expérience métisse et des questions reliées aux écoles résidentielles.

(d) l'évaluation de «In search of your Warriors»

Le programme de la gestion de la colère et de l'agression sexuelle (avec la section de la recherche des services correctionnels pour autochtones au Canada).

(e) la violence domestique chez les Autochtones : une revue des faits, de la littérature et des modèles des meilleures pratiques.

(f) les manuels de professeurs pour les curriculum des quatre modules sur les écoles résidentielles.

(g) les index choisis des impacts de la Fondation de guérison autochtone : définitions et revue de la littérature sur les taux de suicide autochtones, les enfants en service nourricier, les taux de la violence dans la famille et ceux de l'incarcération.

(h) les enfants autochtones en service nourricier : une revue des faits, de la littérature et de la relation entre les services nourriciers, d'adoption et l'héritage de l'abus dans les écoles résidentielles et,

(i) une analyse des « meilleures pratiques de guérison » issues des projets des communautés et financés par la FADG.

### ☞ VISITES SUR PLACE

Une fois que la fondation autochtone de guérison a reçu une entente de contribution signée de la part d'un/e titulaire de projet, des modalités prévoient le besoin de recourir à un processus d'évaluation et de contrôle réguliers.

Au cours de la durée de vie d'un projet financé par la Fadg, le Contrôle traitera les réclamations présentées par le projet pour veiller à ce que le financement serve aux fins prévues dans l'entente. Un contrôle efficace offre des assurances que toutes les exigences liées à une contribution sont respectées. De même, il offre une base pour améliorer l'ensemble du projet au besoin. Le fait d'examiner régulièrement les progrès et les réalisations du projet réduit aussi le facteur risque en aidant à assurer que les ressources adéquates continuent d'être disponibles, ce qui permet que le projet se poursuive tel que planifié. Au palier du projet, la possibilité que le statut ou la compétence de la / du titulaire change est un risque considérable qui pourrait affecter la capacité de mener le projet à terme.

L'analyse et la mesure d'un examen du rendement d'un projet influe sur les répercussions de celui-ci et sur les méthodes qu'il emploie en s'appuyant sur les pointages accordés dans un premier temps à la proposition de projet. Les conclusions sommaires varient d'un projet à l'autre, mais les conclusions générales ont trait habituellement à ce qui suit :

- Quelle est la force du projet ?
- Quels changements amélioreraient le plus le projet ?
- Quelle est la probabilité que les activités et les méthodes utilisées par le projet produiront les résultats proposés ?
- Le projet fait-il les meilleurs efforts possibles pour

assurer la sécurité des clientes / clients durant la démarche de guérison ?

- À quel point les communautés autochtones ou les victimes des pensionnats (ou les personnes qui subissent les effets transgénérationnels) participent-elles au projet ?
- Comment ce projet établira-t-il des liens avec d'autres projets / programmes de guérison des Autochtones ?
- À quel point le budget et les dépenses sont-ils bien en main ?
- Serait-il nécessaire d'établir de nouvelles conditions pour que le projet se poursuive jusqu'à la limite prévue ?

En recourant, en cours d'application, à la même évaluation que celle qui a prévalu pour la proposition, l'examen des **répercussions du projet** en ce qui concerne les séquelles de la violence physique et sexuelle qui a eu lieu dans les pensionnats, y compris les répercussions transgénérationnelles, se fondera sur les critères qui suivent :

- les avantages pour la communauté;
- le transfert des connaissances et des compétences;
- à quel point le projet correspond à la mission de la Fadg;
- la transparence;
- la participation des victimes des pensionnats et les avantages qu'elles y trouvent.

La qualité de la méthodologie du projet sera examinée en fonction de la force des méthodes employées par le projet. Pour ce faire, il faut examiner :

- la démarche;
- l'organisation;
- la gestion;
- l'échéancier.

## Visites sur place

### SUITE

- le budget;
- les plans d'évaluation et de contrôle;
- les antécédents de l'équipe du projet.

Durant l'examen de ces exigences en matière de rapport, une évaluation, fondée sur les éléments qui suivent, déterminera si une visite de contrôle sur place est nécessaire pour obtenir un meilleur aperçu de ce que le projet rapporte à la Fadg :

1. les objectifs et les activités du projet sont conformes au plan de travail défini dans l'entente de contribution;
2. sur le plan de la durée, le projet est terminé ou progresse tel que planifié.

#### ☞ COMMENT CHOISIR DE FAIRE DES VISITES SUR PLACE

Pour la durée du projet, celui-ci doit répondre aux exigences en matière de rapport pour assurer qu'il rend des comptes relativement à la contribution qu'il a obtenue. Voici les exigences en matière de rapport :

- Pour la plupart des projets dont la contribution est supérieure à 50 000 \$, les examens de rendement des projets et les réclamations financières doivent se faire sur une base trimestrielle. La Fadg considère que les deuxième et quatrième examens trimestriels sont très importants en ce qui a trait à la quantité des renseignements que les projets doivent présenter. Une copie des états financiers annuels vérifiés conclura les exigences du projet en matière de rapport.

Il peut y avoir des exceptions à l'exigence de produire des rapports trimestriels pour les projets qui reçoivent une contribution supérieure à 50 000 \$. Il s'agit des cas où les

projets doivent avoir une durée moindre (c.-à-d. six mois ou moins pour des activités comme les camps d'été, les évaluations des besoins des communautés, etc.). Si, au cours des négociations, on établit qu'une exception est nécessaire, nous demanderons au projet d'observer un calendrier de paiement de 90 : 10 et de ne faire rapport que relativement à la première moitié et à la dernière moitié du projet.

- Les projets dont le financement est inférieur à 50 000 \$ reçoivent leurs paiements selon un calendrier de 90 : 10. Leur examen du rendement du projet et leur réclamation financière doivent être présentés à l'intérieur d'une certaine période de temps qui suit la fin de leurs activités.

Une évaluation exécutée à partir du rapport présenté par le projet entraînera une mention **satisfaisante** ou **insatisfaisante**. Le programme et les principaux indicateurs du rendement financier qui suivent s'appliquent lorsqu'il s'agit d'accorder une mention **insatisfaisante** :

- le rapport ne correspond pas au plan de travail qui a été présenté à l'origine dans la demande de la / du titulaire du projet. (Par exemple, un projet construit une patinoire plutôt que de tenir des cercles de discussion pour la communauté.)

- La période trimestrielle de rapport du projet est terminée et l'examen n'est pas conforme à la formule prescrite.

- La période trimestrielle de rapport est terminée et le rapport ne se conforme pas à la formule prescrite. Si vous avez des réserves sérieuses au sujet de l'écart budgétaire, le paiement suivant peut être modifié pour tenir compte de cet écart. (Par exemple, des dépenses ont eu lieu avant la date de démarrage et elles ne sont pas approuvées par la Fadg ni même connues de celle-ci.)

- La / le titulaire est une entité nouvellement constituée dans le but particulier de réaliser le projet et n'a donc pas un historique ou une compétence pratique en gestion / supervision bien établis pour superviser et exécuter ses activités.

- L'importance du projet, mesurée en fonction du nombre des bénéficiaires mentionnés dans le volet statistique du rapport – c'est-à-dire l'analyse quantitative qui établit qui a été touché par le projet et comment celui-ci a été avantageux pour la communauté.

- Les plaintes ou les renseignements écrits qui ont été reçus de la communauté et qui indiquent des réserves quant à l'utilisation des fonds ou des progrès du projet, ou les deux.

- Les rapports des activités du projet indiquent une forte probabilité que les activités ne seront pas réalisées et que les objectifs ne seront pas atteints.

- Les projets dont les contrôles administratifs et financiers de l'agente / agent semblent faibles.

- Le projet connaît une rotation élevée de son personnel qui occupe des postes-clés.

- Des écarts importants entre les dépenses budgétées et réelles qui ne trouvent pas d'explications raisonnables.

- Des inexactitudes et des retards continuels dans la réception des rapports ou des renseignements exigés, ou les deux, de la part de la / du titulaire.

- Le système de prestation du programme risque d'être l'objet de fraudes lorsqu'on ne met pas en œuvre immédiatement une politique de CIPC (Le Centre d'information de la police canadienne), une politique de contrôle et d'évaluation du projet ou un mécanisme de transparence à l'égard de la communauté.

- Les conclusions des vérifications antérieures.

- Une non-conformité possible avec les termes de l'entente ou les coûts réclamés ne correspondent pas à ceux prévus dans l'entente.

- Des indications qu'il y a peut-être une faiblesse sur le plan des mouvements de trésorerie ou de la gestion du budget.

- Des indications que les avances demandées semblent être supérieures aux besoins du projet ou à la période couverte.

Ces indicateurs-clés et éléments d'examen du rendement du projet aideront au choix et à l'exécution de visites de contrôle sur place sur une base aléatoire.

Bien que l'on reconnaisse que le mot aléatoire suppose un calendrier de vérifications imprévisibles, il est logique de choisir un projet qui a eu le temps de s'organiser et de démarrer. Par conséquent, la décision d'exécuter une visite ou une vérification sur place se prend normalement une fois que le projet a terminé ses six premiers mois. Le contrôle sur place sur une base aléatoire vise à mesurer le succès d'un projet ainsi que la probabilité qu'il connaisse des problèmes.

Au cours de l'année financière 2000–2001, les Finances ont exécuté 46 visites de contrôle sur place avec l'aide des Programmes.



**États financiers de la**  
**FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON**  
**Exercice terminé le 31 mars 2001**





KPMG LLP  
Chartered Accountants

Suite 1000  
45 O'Connor Street  
Ottawa ON K1P 1A4  
Canada

Telephone (613) 560-0011  
Telefax (613) 560-2896  
www.kpmg.ca

## **Rapport des Vérificateurs aux administrateurs**

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2001 et des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Tel que le stipule la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 18 mai 2001

## Fondation autochtone de guérison Bilan

31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

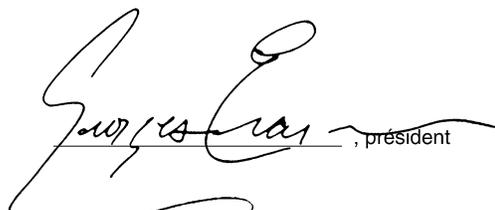
	2001	2000
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	– \$	403 816 \$
Débiteurs	65 496	249 861
Intérêts à recevoir	1 885 443	2 145 740
Charges payées d'avance	347 250	128 903
	2 298 189	2 928 320
Immobilisations (note 3)	788 182	876 093
Placements (note 4)	322 325 718	345 023 092
	325 412 089 \$	348 827 505 \$

### Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Dette bancaire (note 5)	376 000 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	557 869	528 596
	933 869	528 596
Apports reportés		
Apports en capital reportés	788 182	876 093
Subvention reportée	323 690 038	347 422 816
	324 478 220	348 298 909
Engagements locatifs (note 6)		
Engagements pour les projets (tableau)		
	325 412 089 \$	348 827 505 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

  
 \_\_\_\_\_, président

  
 \_\_\_\_\_, trésorier

## Fondation autochtone de guérison État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
<b>Produits</b>		
Subvention	23 659 057 \$	2 577 184 \$
Revenu de placement	20 080 055	22 591 202
Amortissement des apports en capital reportés	161 632	117 203
	<u>43 900 744</u>	<u>25 285 589</u>
<b>Charges</b>		
Projets		
Financement de projets (tableau)	36 642 788	15 241 690
Développement d'une ébauche	10 000	2 603 712
	<u>36 652 788</u>	<u>17 845 402</u>
Administration		
Frais généraux (note 7)	5 144 265	4 970 342
Régie	691 318	882 972
Examen de la recevabilité	49 450	465 409
Communications et promotion	267 266	314 562
Atelier de développement d'une ébauche	195 043	206 001
Réunions régionales	193 190	200 645
Recherche	370 798	110 838
Amortissement des immobilisations	161 632	117 203
Comité consultatif sur la jeunesse	66 892	–
Mesure du rendement	108 102	–
Comité de déontologie	–	170 303
Séances d'information	–	1 912
	<u>7 247 956</u>	<u>7 440 187</u>
	<u>43 900 744</u>	<u>25 285 589</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## **Fondation autochtone de guérison État de l'évolution des apports reportés**

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	Revenu de placement reporté	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2001 Total	2000 Total
Solde au début de l'exercice	– \$	876 093 \$	347 422 816 \$	348 298 909 \$	357 957 085 \$
Revenu de placement (note 4 b))	20 080 055	–	–	20 080 055	15 627 413
Constaté à titre de produits	(20 080 055)	–	(23 659 057)	(43 739 112)	(25 168 386)
Ajouts aux immobilisations	–	73 721	(73 721)	–	–
Amortissement des apports en capital reportés	–	(161 632)	–	(161 632)	(117 203)
Solde à la fin de l'exercice	– \$	788 182 \$	323 690 038 \$	324 478 220 \$	348 298 909 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## Fondation autochtone de guérison État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	184 365 \$	(159 881)\$
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	260 297	(629 684)
Augmentation des charges payées d'avance	(218 347)	(120 007)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	29 273	96 936
Amortissement des immobilisations	161 632	117 203
	417 220	(695 433)
Investissement		
Achat de placements	(551 059 155)	(471 585 924)
Vente de placements	579 388 172	491 699 624
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	(5 631 643)	(7 789 874)
Acquisition d'immobilisations	(73 721)	(502 978)
	22 623 653	11 820 848
Financement		
Diminution du revenu de placement reporté	–	(7 466 767)
Augmentation (diminution) des apports en capital reportés	(87 911)	385 775
Diminution de la subvention reportée	(23 732 778)	(2 577 184)
	(23 820 689)	(9 658 176)
Augmentation (diminution) de l'encaisse (dette bancaire)	(779 816)	1 467 239
Encaisse (dette bancaire), au début de l'exercice	403 816	(1 063 423)
Encaisse (dette bancaire), à la fin de l'exercice	(376 000)\$	403 816 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Fondation autochtone de guérison

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2001

---

### 1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devront être prises d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant en mars 2008.

### 2. Principales conventions comptables

#### a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

#### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Objets d'art	Aucun amortissement

# Fondation autochtone de guérison

## Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2001

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont accumulés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est accumulé sur la durée du placement. Le revenu de placement gagné au cours de l'exercice est inscrit à titre d'augmentation du revenu de placement reporté.

#### d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

#### e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables canadienne généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations.

### 3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable nette	2000 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	503 482 \$	98 504 \$	404 978 \$	413 417 \$
Matériel informatique	501 671	198 335	303 336	387 588
Logiciels	82 775	20 954	61 821	57 041
Objets d'art	18 047	—	18 047	18 047
	1 105 975 \$	317 793 \$	788 182 \$	876 093 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2000 s'élevaient respectivement à 1 032 254 \$ et 156 161 \$.

## Fondation autochtone de guérison Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2001

### 4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation servent au financement des projets au cours de la période de dix ans se terminant en mars 2008. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2001 Prix coûtant	2001 Valeur marchande	2000 Prix coûtant	2000 Valeur marchande
Encaisse	1 376 808 \$	1 376 808 \$	231 685 \$	231 685 \$
À recevoir sur la vente de placements	5 929 756	5 929 756	1 360 278	1 360 278
À payer pour l'achat de placements	(4 523 948)	(4 523 948)	-	-
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	21 322 750	21 322 750	5 474 954	5 474 954
Sociétés	24 430 703	24 430 703	29 851 200	29 851 200
Obligations, coupons et obligations résiduaux				
Gouvernement fédéral	170 525 983	174 243 119	210 436 072	213 641 658
Gouvernement provincial	62 547 219	64 717 575	61 504 322	58 654 143
Sociétés	35 084 804	33 069 514	28 374 707	26 635 669
	316 694 075	320 566 277	337 233 218	335 849 587
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	5 631 643	-	7 789 874	-
	322 325 718 \$	320 566 277 \$	345 023 092 \$	335 849 587 \$

- b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2001	2000
Intérêts	9 480 443 \$	8 644 268 \$
Gain (perte) sur cession	4 967 969	(806 729)
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	5 631 643	7 789 874
	20 080 055 \$	15 627 413 \$

## Fondation autochtone de guérison Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2001

### 5. Dette bancaire

Le solde de la dette bancaire de la Fondation se compose des éléments suivants :

Encaisse dans le compte en banque au 31 mars 2001	1 916 524 \$
Moins les chèques en circulation au 31 mars 2001	2 292 524
<b>Dette bancaire au 31 mars 2001</b>	<b>(376 000) \$</b>

### 6. Engagements locatifs

Aux termes de divers contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux, la Fondation s'est engagée à effectuer les paiements minimums futurs suivants :

2002	372 819 \$
2003	363 520
2004	174 051
	<b>910 390 \$</b>

### 7. Frais généraux

	2001	2000
Salaires	3 680 378 \$	3 414 286 \$
Bureaux	291 908	349 067
Frais de placement	261 162	249 919
Honoraires professionnels	122 340	195 234
Entretien des systèmes informatiques	124 812	221 840
Loyer	274 822	202 966
Déplacements	114 965	217 459
Assurances	29 231	23 071
Location de matériel	82 213	96 500
Traduction	67 096	—
Formation	95 338	—
	<b>5 144 265 \$</b>	<b>4 970 342 \$</b>

## **Fondation autochtone de guérison** **Notes afférentes aux états financiers, page 5**

Exercice terminé le 31 mars 2001

---

### **8. Opérations entre apparentés**

La Fondation est apparentée à l'Association philanthropique autochtone de guérison (« l'Association ») qui a été constituée le 17 juillet 2000 sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*. L'Association est un organisme de bienfaisance enregistré et la majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.

Au cours de l'exercice, la Fondation a offert gracieusement à l'Association des locaux pour ses bureaux ainsi que des services administratifs. L'Association a été peu active durant l'exercice.

### **9. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants de 2000 ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée en 2001.

## Fondation autochtone de guérison Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2001

Thème	Engagements cumulatifs pour les projets - solde d'ouverture	Engagements pour les projets - exercice en cours	Engagements cumulatifs pour les projets - solde d'ouverture	Dépenses cumulatives pour les projets - exercice en cours	Dépenses cumulatives pour les projets - solde de clôture	Montant résiduel des engagements pour les projets
La guérison communautaire	11 194 330 \$	(755 112) \$	10 439 218 \$	3 488 155 \$	9 642 382 \$	796 836 \$
Le développement et le perfectionnement des capacités des Autochtones	6 405 329	(98 858)	6 306 471	1 848 141	5 953 724	352 747
Le rétablissement de l'équilibre	18 127 101	343 147	18 470 248	10 841 119	13 784 263	4 685 985
La Commémoration et l'historique des faits	3 847 379	(155 375)	3 692 004	2 046 972	2 631 307	1 060 697
Programmes de Centres de guérison	5 312 042	1 095 556	6 407 598	3 271 389	4 725 790	1 681 808
Frais généraux	-	70 807 162	70 807 162	15 147 012	15 147 012	55 660 150
	44 886 181 \$	71 236 520 \$	116 122 701 \$	36 642 788 \$	51 884 478 \$	64 238 223 \$



16 mai 2001

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert  
pièce 801  
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders  
Président

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7  
Téléphone : (613) 237-4441  
Sans frais : (888) 725-8886  
Télécopieur : (613) 237-4442  
Courriel : [program@ahf.ca](mailto:program@ahf.ca)  
Site internet : [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)



## erratum

### Carte des projets financés jusqu'au 31 mars 2001

Veillez noter que la carte présentée à la page 16 contient des erreurs. Les informations fournies sur cette nouvelle carte sont correctes.

